



Royaume d'Araucanie et de Patagonie

Communiqué de presse du 12 avril 2023

Régulièrement convoqués, les membres des Conseils se sont réunis ce mercredi 12 avril 2023 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour fixé, à savoir :

- 1/. Destitution de Monsieur Luz,
- 2/. Élection d'un nouveau Prince

Les Conseillers ont évoqué les récents communiqués de Monsieur Luz, diffusés sur les réseaux sociaux sous couvert du Royaume d'Araucanie et de Patagonie, notamment la déclaration du 13 mars 2023 et celles postérieures.

Les Conseillers ont constaté le caractère mensonger et calomnieux des propos rapportés en violation du serment solennel prêté le 24 mars 2018.

Les Conseillers ont évoqué le décret royal 02/2023 révoquant sans motif quatre d'entre eux parmi les plus anciens et fidèles.

Les Conseillers ont constaté que ledit décret relevait d'une violation de la Constitution du 17 novembre 1860, article 17 titre V.

Eu égard à l'extrême gravité des faits incriminés et soucieux de préserver l'image du Royaume et la dignité de la fonction, les Conseillers ont voté la destitution de Monsieur Luz, déchu de ses titres et fonctions à compter de ce jour.

La désignation d'un nouveau Prince a alors fait l'objet d'un débat aux termes duquel Monsieur Philippe Delorme, ami proche de feu le Prince Philippe 1er, a été élu IXème Prince d'Araucanie et de Patagonie.

Monsieur Philippe Delorme a déclaré accepter cette haute fonction qui l'honore et s'est engagé à restaurer l'unité des sympathisants avec pour objectifs la défense des populations Mapuches et la perpétuation de la mémoire d'Orélie-Antoine.

Sans désespérer le Prince Philippe II a décidé :

-1/ d'annuler tous les décrets royaux pris par Monsieur Luz depuis le 13 mars 2023

-2/ de conférer au Baron Raoul de Lavalette, compagnon fidèle des Princes Philippe 1er et Antoine IV, la dignité de Grand Chancelier Honoraire du Royaume d'Araucanie et de Patagonie et d'ériger le Duché de Boroa en Principauté et de lui accorder le titre de Prince de Boroa.

-3/ de conférer, en dérogation à L'Ordonnance N° 2 de 2010 du Prince Philippe 1^{er} et à titre exceptionnel, à Messieurs Gaston Lion et Jean-François Gareyte la Médaille du Combattant Mapuche, eu égard à leurs combats infatigables pour la défense de cette noble cause

-4/ de nommer à la fonction de Lieutenant General du Royaume Monsieur Jean-François Gareyte, dont les liens étroits et confiants avec le peuple Mapuche sont le garant de la réussite de la mission confiée.

VIVE LE PRINCE PHILIPPE II !



ROYAUME D'ARAUCANIE ET DE PATAGONIE